



LE PRÉSIDENT

JEAN ROTTNER



**Monsieur Patrick BOEUF**  
Maire  
COMMUNE DE CHARMES  
Place Henri Breton  
BP 30  
88130 CHARMES

Strasbourg, le **23 SEP. 2021**

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est réunie le 10 septembre 2021 a décidé, sur ma proposition, de vous accorder une aide régionale de 2 464,00 € au titre du dispositif « Soutien au bois énergie », pour la réalisation du projet suivant : étude pour l'installation d'une chaufferie bois à Charmes.

Les conditions d'exécution de cette décision sont précisées en annexe et les services de la Région restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations les meilleures.

*Bien cordialement*

Région **Grand Est**

**MAISON DE LA REGION D'EPINAL  
SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ANNEXE À LA NOTIFICATION D'UNE AIDE REGIONALE**

*Cette annexe est destinée à informer le bénéficiaire des modalités pratiques de mise en œuvre de l'aide régionale*

<b>Dossier n° 21P06359</b> Suivi technique Emilie, MAILLARD Email : Emilie.MAILLARD@grandest.fr Tel : 33387616562	Suivi financier : Véronique LETT Email : Veronique.Lett@grandest.fr Tel : 33387336780
--	---

**DECISION**

Commission Permanente du Conseil Régional du 10 septembre 2021, une aide régionale de **2 464,00 €** est allouée sur le budget de la Région.

Au bénéfice de :

**COMMUNE DE CHARMES**

Place Henri Breton  
BP 30  
88130 CHARMES

Pour la réalisation du projet suivant : **étude pour l'installation d'une chaufferie bois à Charmes**

Montant de l'opération : 3 520,00 €  
Montant subventionnable : 3 520,00 €

Taux : 70,00 %

**CONDITIONS DE VERSEMENT**

Aide régionale de 2 464 € représentant 70 % du montant de l'assiette éligible chiffrée à 3 520 € HT.  
Cette aide sera versée en une fois sur présentation de :

Pièce financière :

- la copie de la facture visée par le responsable légal et certifiée acquittée par le comptable, ou trésorier

Pièce technique :

- l'étude conforme au cahier des charges Climaxion

Les documents doivent être transmis en priorité par mail ou à l'adresse suivante :

**REGION GRAND EST  
COHESION DES TERRITOIRES ET PROXIMITE  
Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de l'Environnement  
Hôtel de Région  
Place Gabriel Hocquard - CS 81004  
57036 METZ Cedex 1**

**CONDITIONS PARTICULIERES RELEVANT DU DISPOSITIF**

L'opération devra être intégralement réalisée à la date du 31 décembre 2022. La date limite de transmission des pièces justificatives est fixée au 30 juin 2023. Les dépenses engagées dans le cadre de la réalisation de l'opération pourront être prises en compte à partir du 21 mai 2021.

La Région pourra effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin de vérifier que le bénéficiaire satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes. Elle procédera, si nécessaire, à la mise en recouvrement par le payeur régional sur présentation d'un titre de recette, de tout ou partie de la subvention versée s'il est constaté que la subvention régionale a été utilisée à des fins autres que celles définies par la présente décision.

**Communication aide Climaxion :**

Le bénéficiaire de toute aide régionale, quel que soit son montant, doit mentionner le concours financier de la Région à l'occasion de chaque action d'information du public (articles de presse, visites, portes ouvertes, inauguration...) concernant la réalisation du projet. L'aide régionale étant apportée dans le cadre du programme Climaxion co-financé par l'ADEME et la Région, le bénéficiaire doit utiliser le bloc-marque Climaxion disponible sur le site [www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr) et faire valider ses supports par l'ADEME et la Région.

Dans l'hypothèse d'une construction/rénovation immobilière, le logo Climaxion devra être visible sur le panneau de chantier. Le cas échéant, le bénéficiaire s'engage également à la pose d'un « panneau réalisation » sur le site de l'opération, qui lui sera fourni par l'ADEME et la Région.

Le guide d'utilisation du logo (charte graphique) et les bloc-marques sont téléchargeables à l'adresse suivante : [www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr).